



Document de Turin

Texte final de la XXIII^e Assemblée générale ordinaire

Pour sa XXIII^e session plénière, l’Assemblée générale de la Société Européenne de Culture s’est réunie du 27 février au 1er mars 1998 à Turin, en hôte d’une Ville et d’une Région, le Piémont, qui réaffirment, avec une conviction se traduisant en des initiatives très qualifiantes, leur vocation européenne.

Fidèle à sa tâche statutaire d’une réflexion (toujours à reprendre à la lumière de l’actualité) sur les objectifs contraignants de la politique de la culture aux niveaux national et international, elle s’est interrogée une nouvelle fois sur l’Europe, l’Europe d’aujourd’hui qui s’achemine vers le XXI siècle dans un mouvement progressif d’intégration. Elle a ainsi posé les fondements substantiels d’un débat à poursuivre *sur le cas de l’Europe, par rapport à «une paix qui n’ait pas pour alternative la guerre»*. Cela en attribuant à cette expression le sens que lui avait donné son auteur, le fondateur de la Société, d’un état autre que l’intervalle entre deux guerres, un état supposant des changements radicaux dans l’ordre en vigueur sur la scène internationale.

En comparaison avec les années de la guerre froide, alors que la tension vers cet état autre apparaissait comme un devoir absolu pour les forces de la culture, la période post-bipolaire que nous vivons a fait passer au second plan le risque d’une conflagration générale. Ce qui permet d’accorder une nouvelle priorité à la masse des autres problèmes qui pèsent sur les communautés, voire les assaillent.

Suivant les contributions des rapporteurs et des participants, l’attention s’est portée sur celui de la violence organisée et du terrorisme, dont les actes destructeurs vont s’exacerber. Face au potentiel explosif de conflits dans des régions balkaniques, certains ont souligné l’isolement dans lequel se sentaient laissées les volontés de l’entente et du dépassement. A l’intérieur du vaste complexe des questions liées à l’économie, une place spéciale a été réservée au problème du travail que la société post-industrielle est appelée à affronter par des voies non parcourues jusqu’à présent, alors qu’il s’agit d’innover la notion même de travail.

En fait d’éléments étayant l’édification d’une Europe pacifiée, ont été mis en évidence l’élargissement et l’évolution de l’OTAN ; le rapprochement de la Russie à l’Occident ; la vigilance sur les principes démocratiques à l’intérieur de l’Union Européenne ; les facteurs d’agrégation d’une monnaie unique ; le rôle d’un «autocontrôle institutionnalisé» ; et encore l’apport des efforts œcuméniques.

A considérer la question posée à travers la réalité déterminante des relations internationales, il a paru difficile de parvenir à une réponse univoque. Le fait que la politique des puissances trouve aujourd’hui son avantage dans la concertation constitue une condition précieuse, plutôt que de représenter en soi une réponse à la recherche d’un ordre qui assurerait une paix irréversible. Quoi qu’il en soit, l’Europe est en mouvement. Nous vivons une période de transition qui confère un caractère de nécessité et de grande urgence à la politique de la culture, comme engagement résolu orientant activement les forces de la bonne volonté vers les enjeux de paix et de justice authentiques, tels que le moment historique présent les définit et les requiert.

Il reste enfin à rendre explicite que dans ce moment historique, qui est aussi celui de l’interdépendance mondiale croissante, la tension vers la paix sans alternative ne saurait se limiter à l’Europe, qui serait dès lors perçue dans sa seule dimension de nouveau sujet d’un équilibre traditionnel de puissance. Pour mettre «la guerre hors l’histoire» (ce qui est plus encore que hors la loi) il ne saurait y avoir de limites à la solidarité.

En session extraordinaire, l'Assemblée a approuvé la XIVe édition des statuts, comportant des ajustements formels exigés par la loi italienne.

Par acclamation, elle a élu Vice-présidents internationaux le philosophe mexicain Leopoldo Zea et l'économiste français Henri Bartoli, alors qu'est devenu Conseiller le sénateur Giovanni Pieraccini.